

ASSURANCE DU CRÉDIT ACHETEUR

Faciliter les exportations par la couverture d'un crédit ≥ 2 ans
octroyé à un emprunteur étranger

BÉNÉFICIAIRES

Banques prêteuses
françaises ou étrangères

POSSIBILITÉ DE TAUX STABILISÉ ⁽¹⁾

ASSIETTE GARANTIE

Montant en principal, commissions bancaires
et intérêts de remboursement de la créance,
y compris les intérêts intercalaires
et la prime si capitalisés

RISQUE COUVERT

Non paiement

DEVICES FORTES : € \$ ¥ F
DEVICES LOCALES : AU CAS PAR CAS

CONTRAT COMMERCIAL

Part française ≥ 20 %
ou Pass Export

EMPRUNTEUR

Privé, public, souverain

TOUS PAYS

sauf exclusion PFE ⁽²⁾

FAITS GÉNÉRATEURS DE SINISTRE

- Commercial (carence et/ou insolvabilité)
- Politiques, catastrophiques et non-transfert

QUOTITÉ GARANTIE : 95 %

SIMULATEUR DE PRIME ⁽³⁾

DÉLAI CONSTITUTIF DE SINISTRE

Maximum 3 mois à compter de la date d'exigibilité de la
créance impayée

Contactez votre direction
régionale Bpifrance
ou [Bpifrance.fr](https://www.bpifrance.fr)
Faites votre
demande en ligne

⁽¹⁾ Lien vers la procédure de stabilisation de taux d'intérêt : [https://www.bpifrance.fr/procedure-de-stabilisation-de-taux-dinteret d-interet](https://www.bpifrance.fr/procedure-de-stabilisation-de-taux-dinteret-d-interet)

⁽²⁾ PFE : Politique Financement Export - <https://www.bpifrance.fr/politique-de-financement-export-et-mix-energetique>

⁽³⁾ Notice calcul de prime consultable [ici](#)

Pour toute information supplémentaire, consultez la [fiche produit correspondante](#)